

Rapport du jury

Certification Arts du cirque

Session 2024

Texte de référence

Note de service n°2019-104 du 16-7-2019 relative aux Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. BOEN n°30 du 25 juillet 2019.

Circulaire du 16-2-2023 relative à la création dans le secteur disciplinaire d'une option arts du cirque. BOEN n°15 du 14 avril 2022.

Préambule

L'examen est constitué d'une épreuve orale évaluée par un jury nommé par la rectrice d'académie. Il était composé pour cette session de la façon suivante :

- Présidente du jury : Isabelle RONGEOT, IA-IPR EPS
- Membres du jury :
 - o Stéphanie MARCHAND : professeure d'EPS, anciennement conseillère Arts danse et Arts du cirque à la DAAC de Grenoble – professeur relais danse sur l'agglomération grenobloise.
 - o Cathy BRINSTER : enseignante INSPE Grenoble
 - o Adrien BRINSTER : professeur d'EPS en charge de l'enseignement optionnel et de spécialité arts-danse, chargé de mission auprès des IA-IPR EPS (dossier enseignement de la danse)
 - o Pour les arts du cirque, l'artiste Biel ROSSELLO de la Cie Solfacirc.

Le candidat remet à la rectrice d'académie, à la date fixée par celle-ci, un rapport (cinq pages dactylographiées) qui comporte et indique :

- un curriculum vitae (précisant les titres et diplômes obtenus) ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, de projets partenariaux, de travaux de recherche etc. en lien avec les arts du cirque.

Ce rapport est communiqué par la rectrice au jury avant l'examen. Il n'est pas soumis à notation.

Les attendus de l'examen

Ils concernent :

- o la connaissance de l'histoire du cirque et des pratiques circassiennes ;
- o l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles, des compagnies et des institutions partenaires ;
- o la connaissance des programmes arts du cirque au lycée, et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des institutions partenaires et intervenants artistes ;
- o la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques permettant à l'élève d'évoluer en toute sécurité.

Enjeux de la certification :

- Permettre aux enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours de recrutement.
- Disposer, au niveau académique, d'un vivier de compétences pour les enseignements artistiques pour lesquels il n'existe pas de sections au concours de recrutement (formateurs académiques, référents culturels, assumer la responsabilité et la mise en œuvre des enseignements optionnels et/ou de spécialité arts du cirque au lycée, animation d'ateliers artistiques par exemple).

Le rapport

La forme est libre mais il ne doit pas excéder cinq pages dactylographiées. Il fait état de la pratique personnelle et professionnelle du candidat en arts du cirque (voir préambule).

Le jury invite le candidat :

- à dépasser la description et à montrer son engagement pour ancrer les arts du cirque dans ses pratiques, ses partenariats, ses projets en lien avec les enjeux de l'école et à expliciter ses démarches ;

- à faire part de ses analyses et ou de ses réflexions personnelles sur ses différentes expériences dans le domaine des arts du cirque.

L'épreuve orale

Elle est constituée d'un premier temps d'exposé (10 minutes maximum), suivi d'un deuxième temps d'entretien avec le jury (20 minutes).

Le candidat a la possibilité d'avoir des notes avec lui lors de l'oral. Une lecture totale de ces notes limite l'interaction avec le jury. Il est envisageable de présenter depuis sa table des photos ou autres supports (diaporama par exemple) permettant d'illustrer son propos. Le candidat doit pour cela apporter son propre matériel.

Elle vise à :

- apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'enseignement des arts du cirque ;
- estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école des enseignements des arts du cirque.

Les notes et niveau de prestation :

2 inscrits / 2 admis.

Moyenne des admis : 20 / 20.

Moyenne globale : 20 / 20

Conseils aux candidats

Sur la forme :

- A l'oral comme à l'écrit, employer un langage clair, précis et concis à la fois.
- Utiliser une terminologie spécifique à l'enseignement des arts du cirque.
- Respecter strictement la durée des 10 minutes d'exposé : s'entraîner préalablement. L'utilisation d'une montre ou chronomètre est fortement conseillée.
- Lors de l'exposé, aborder d'autres éléments que ceux inscrits dans le dossier dont le jury a déjà connaissance.
- Durant l'entretien, être à l'écoute du jury afin de faciliter les interactions.

Sur le fond :

- Démontrer ses compétences à mettre un œuvre un enseignement des arts du cirque avec des élèves qui intègrent à la fois des connaissances et considèrent les problématiques spécifiques liées à l'enseignement de cette activité.
- Faire preuve d'une bonne connaissance des programmes, de l'histoire du cirque et des pratiques circassiennes et d'une capacité à les opérationnaliser (notamment au sein des dispositifs nécessitant la certification).
- Réfléchir sur la plus-value apportée par les artistes et ses liens avec l'enseignant, ancrer ses propositions dans des enjeux plus larges de développement des arts du cirque/de la créativité à l'école.
- Connaître les différents partenaires possibles dans la mise en œuvre de projets et dispositifs ainsi que leur faisabilité. Inscrire ses connaissances dans des propositions concrètes.
- Faire émerger sa personnalité artistique au sein de sa pratique enseignante.
- Montrer que les mises en œuvre préservent l'intégrité physique du circassien et que cette dernière constitue un apprentissage à part entière.

Sites pour enrichir la préparation de l'épreuve :

CNAC (Centre National des Arts du Cirque) : <https://www.cnac.fr/>

Numeric arts du cirque ; <https://www.bnf.fr/fr/ressources-numeriques-arts-du-cirque>

Plateformes multimédias : Data arts du cirque, Tadam, Cabanes, Thémas, etc...

Passeurs de arts du cirque : <http://passeursdeartsducirque.fr>

AEEPS : travaux de Bruno Armengol, Twiggy Lejeune Vasquez

Académie de Lyon : travaux du groupe académique de Lyon « processus de création »
<https://view.genial.ly/5eb10b65a8079b0d8e50af59/interactive-content-lyon>